



PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

(Circulaire n° 99-181 du 10 novembre 1999)

Nom & Prénom de l'enfant :

Date de naissance : Age :

Classe : Externe Demi-pensionnaire Interne

Parents ou représentant légal :

Adresse :

personnel : du lieu de travail : portable :

Établissement scolaire :

Directeur d'école ou Chef d'établissement :

Adresse : téléphone :

Médecin de l'Éducation Nationale :

Infirmière : Présence dans l'établissement :

Référent permanent dans l'établissement (pour l'élève) :

Médecin de l'enfant :

	Nom	Adresse	Téléphone
--	-----	---------	-----------

Spécialiste

Médecin de famille

Intervenants extérieurs :

Fonction	Nom	Adresse	Téléphone
----------	-----	---------	-----------

AUTORISATION (destinée au directeur de l'école ou au chef d'établissement)

Madame, Monsieur autorise que l'équipe éducative soit informée de la pathologie de leur enfant et qu'elle prenne les mesures qui s'imposent en cas d'urgence (ainsi que le PAI les précise).

Signature des parents ou du représentant légal :

	Conseils et recommandations du médecin traitant	Aménagements mis en place par l'établissement
Besoins spécifiques de l'élève Horaires et sortie Matériels adaptés (double jeu de livres, matériels spécifiques,...) Aménagements des locaux (salle RDC, accessibilité par ascenseur, lieu de repos, local de repos) Régime Alimentaire (panier repas, collation, réhydratation,...) Transports (protection, utilisation transports en commun, taxi, parents,...)		
Soins particuliers Interventions extérieures (rôle, heure et lieu)		
Aménagements pédagogiques EPS Classe transplantée <i>La trousse d'urgence doit toujours suivre l'enfant</i>	peut y participer si oui, sans accompagnateur	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Suivi scolaire hors établissement <ul style="list-style-type: none"> soutien scolaire prévu en cas d'absence suivi par le Si l'élève est en relation avec le, il est nécessaire de communiquer le PAI au : SAPAD : <ul style="list-style-type: none"> inscription au CNED 		
Aménagements des examens		

Dans tous les cas P.A.I. et TROUSSE D'URGENCE suivent

PERSONNES A PREVENIR RAPIDEMENT EN CAS DE TROUBLES

Les parents ou tuteurs :

.....
.....
.....

SAMU : 15

Portable : 112

SERVICE HOSPITALIER :

Nom du Service :

N° de téléphone :

DOCUMENT CONFIDENTIEL
PROTOCOLE THERAPEUTIQUE D'URGENCE

Préambule :

Toutes les personnes ayant connaissances des données en rapport à ce document sont liées par le secret en raison de l'article 226-13 du Code Pénal et de l'article 4 du décret 95-1000 du 6 septembre 1995.

En référence à la circulaire ministérielle n° 2003-135 du 08.09.2003, le présent protocole organise, dans le respect des compétences de chacun des partenaires et compte tenu de ces besoins thérapeutiques et en accord avec le médecin traitant, les modalités particulières de la vie quotidienne à l'école de l'élève

PATHOLOGIE

.....

Toute modification du traitement devra être signalée au Médecin de l'Education Nationale et/ou au Service de Santé scolaire.

Trousse d'Urgence + ordonnance :

1) Signes d'appels et mesure d'urgence :

.....

.....

.....

2) Soins particuliers :

.....

.....

3) Contenu :

.....

.....

.....

Les médicaments sont disponibles

Lieu de rangement :

.....

.....

.....

INFORMATIONS AU PERSONNEL

La famille autorise les personnels éducatifs

- A prendre connaissance de ces informations Oui Non
- A administrer les médicaments prescrits
Selon le protocole ci-joint Oui Non

Les parties prenantes ont pris connaissance de la totalité des paragraphes du présent document.

Ils s'engagent à le communiquer aux personnels qui pourraient être amenés à les remplacer.

Fait à Cayenne, le

Ce protocole est établi pour une période de :

Les parents de l'élève

Directeur de l'école ou Chef d'établissement

Instituteur ou professeur principal

Autre personne de l'établissement impliquée dans le PAI

Médecin de l'Education Nationale
(Coordinateur du P.A.I.)

Infirmière de l'Education Nationale

Médecin spécialiste

Médecin traitant

Intervenants extérieurs